



« **Supporters ≠ criminels** ». Décliné aux couleurs de chaque groupe depuis un an dans les tribunes françaises, ce slogan est l'un des éléments de démonstration de l'unité des supporters pour la défense de leurs droits. Le « supporter » n'est évidemment pas un « criminel » – pourtant, la question mérite d'être posée... Le terme employé est fort, mais l'est-il suffisamment pour alerter et interpeller le monde du football sur les dérives – notamment sécuritaires – que le supporter endure ? Lors des prochains matchs, dans de nombreux stades de France, **une grève des chants sera respectée**. L'objectif de cette action est d'afficher le ras-le-bol général des supporters français en montrant qu'un stade silencieux est ce qu'il peut arriver de pire au football tel que nous le concevons : festif et populaire.

La reconduction de cette action est la conséquence directe de l'évolution de la situation et de la gestion des supporters depuis un an. Les chiffres des décisions, prétendument préventives, en réalité répressives, font froid dans le dos. La saison dernière, toutes compétitions confondues, pas moins de 86 arrêtés préfectoraux et 9 arrêtés ministériels pour 31 interdictions totales de déplacement ont été prononcés. **Cette saison, en trois mois, déjà 15 arrêtés préfectoraux et 2 arrêtés ministériels de restriction ou d'interdiction totale de déplacement**. A l'effort des pouvoirs publics s'ajoutent ceux des commissions de discipline des instances sportives : fermetures de tribunes et huis-clos. Ces décisions sont trop souvent justifiées par des motifs absurdes. Elles sanctionnent des milliers de supporters pour les dérives d'une infime minorité. Cette situation malmène le dialogue naissant et constructif au niveau national entre les autorités, les instances et les supporters. Au niveau local, les résultats concrets tardent à apparaître et les sanctions collectives se révèlent contreproductives.

L'ANS déplore évidemment les récents incidents mais n'a de cesse, dans le même temps, d'alerter quant au ras-le-bol général et croissant des supporters. Ces frustrations, légitimes, n'ont d'autre conséquence que la radicalisation, l'union et la solidarité des supporters en France. Durant ces week-ends des 20 et 27 octobre, accompagnées d'actions concertées, ces banderoles vont à nouveau fleurir dans les gradins. **Les supporters sont des acteurs centraux du football : il faut savoir composer avec eux**. « Supporters ≠ criminels », pour alerter sur les excès et l'absurdité des arrêtés préfectoraux et des sanctions collectives prononcées par la commission de discipline de la LFP ; mais aussi pour dénoncer la généralisation des interdictions administratives de stade (IAS) abusives, au mépris de l'indépendance de l'autorité judiciaire. Par ailleurs, le respect que les autorités sont en droit d'attendre des supporters ne doit pas être à sens unique : il y a urgence à revoir les conditions d'accueil dans les secteurs visiteurs des stades et l'attitude souvent méprisante, parfois gratuitement violente, des personnels de la SIR.

Les avancées positives permises par le dialogue (comme au sujet des Tribunes Debout) ne doivent pas masquer les progrès immenses à accomplir au niveau local. Alors que la plupart des acteurs s'inscrivent dans une démarche constructive et saluent la mise en place progressive des référents-supporters (SLO), de nombreux efforts doivent encore être fournis.

Pour la fin des sanctions collectives, pour la fin des IAS abusives, pour des conditions d'accueil décentes dans les secteurs visiteurs !

Parce que plus que jamais, supporter n'est pas un crime.

SUPPORTERS ≠ CRIMINELS